



BTS SP3S

APPRENDRE UN MÉTIER

OBTENIR UN DIPLÔME !

Le technicien supérieur des Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social travaille dans une logique de réseau avec un ensemble de partenaires institutionnels et de professionnels œuvrant dans les champs sanitaires, sociaux, médico-sociaux. Il met ses compétences techniques, administratives, relationnelles au service des publics demandeurs de soins et de services ou de prestations sociales.

Il procède à l'analyse des besoins, il permet l'accès au droit, il propose des services et des prestations, il organise et gère leur mise en œuvre, il contribue au système d'information.



Dans le cadre de ses interventions, selon le secteur professionnel et la structure qui l'emploie, il pourra participer au développement des missions et des activités de cette dernière, à la coordination et l'animation des équipes de professionnels.



Kevin, 20 ans,
apprenti en BTS

« J'ai choisi de réaliser ce BTS par la voie de l'apprentissage car cela m'a permis de mieux connaître les publics, de me sentir plus impliqué et responsabilisé que si j'avais été stagiaire. J'ai l'impression d'avoir progressé beaucoup plus vite ! »

QUELS EMPLOYEURS ?

Les lieux d'intervention sont divers : organismes de protection sociale ; caisses de sécurité sociale, mutuelles, groupes d'assurances... ; établissements et services sanitaires, sociaux, socio-éducatifs ; CCAS... ; établissements de prise en charge des personnes âgées, handicapées... ; structures développant des services d'aide à la personne, d'aide à domicile...

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

La formation est ouverte aux :

- Titulaires des baccalauréats : technologique, général, professionnel.
- Titulaires d'un diplôme homologué de niveau IV.
- Titulaires d'un diplôme d'accès aux études universitaires.

En contrat d'apprentissage : dispositif PARCOURSUP.

www.parcoursup.fr (choisir CFA des professions sanitaires-sociales et médicosociales)
sous réserve d'avoir un employeur.

LE CONTENU DE LA FORMATION

Une formation théorique et pratique qui se déroule sur deux années scolaires :

1350h
D'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE
RÉPARTIES SUR 2 ANS

En apprentissage : 1350 heures de formation théorique.

L'enseignement est ainsi réparti :

Module A : Institutions et réseaux des champs sanitaires, sociaux, médico-sociaux.

Module B : Connaissance des publics.

Module C : Prestations et services.

Module D : Techniques de l'information et de la communication ; français.

Module E : Relations de travail, gestion de ressources humaines.

Module F : Techniques de gestion administrative et financière.

Module G : Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social
et démarche qualité.

Anglais

Culture générale

Le planning de l'alternance :

3 jours en Unité de Formation en Apprentissage.

2 jours chez l'employeur.



Taux de Réussite 2018
63%